



Démarches pour avoir une HOLDING

Par **Alain Bernard**, le **07/01/2017** à **07:13**

Sortant de mon poste de salarié dans l'immobilier, je compte me mettre à mon compte pour faire (i) de la formation, (ii) faire de la transaction immobilière dans le cadre d'une société SAS avec un partenaire, et (iii) investir dans un patrimoine immobilier.

On me parle de créer une holding, de type SASU ou SARL.

Pour la SASU, est-il possible d'échapper à l'obligation d'avoir des comptes consolidés et un commissaire aux comptes ?

Dans la lecture des statuts, je ne vois en rien la mention de holding.

Quand la société prend-elle cette qualité de holding ? quelles sont les démarches pour le faire ?

D'avance, merci de votre réponse,